



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 081-218102572-20240708-2024DEL30-DE



Date de la convocation :
2 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Michel SALOMON, Murielle COUPLÉ, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN,

N° 24/30

Membres excusés :

Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES, Béatrice FARIZON pourvoir à Corinne PAWLACZYK, Marie-Christine VABRE pouvoir à Laurence GAVALDA.
Patrick MARIE et Marjorie MILIN excusés

Membre(s) absent(s) :

Emile DELPOUX Christophe TAUZIN, Isabelle BETTINI

Secrétaire : Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**INDIVIDUALISATION
DES SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2024/1**

Rapporteur : Martine LASSERRE

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

**Nombre de votants
24**

Afin de soutenir et d'aider les associations, vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales, la ville de Saint-Juéry accorde des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général.

Votes :

Adopté à l'unanimité

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 vient d'instituer le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques.

Ce document, qui précise les engagements que prennent les associations sollicitant une subvention publique, dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression, devra être renseigné par les associations et retourné en mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une individualisation des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour 2024 pour un montant de 10 800 €

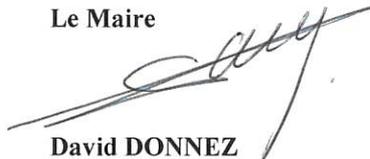
Il est proposé d'octroyer aux associations suivantes, les subventions ci-après :

<i>Subventions exceptionnelles</i>		
Gymnastique volontaire des Avalats – 30 ans du club	Sports et Loisirs	800 €
Chorale Rayon de Soleil – après-midi de découverte	Expression musicale	200 €
AAPPMA – Fête de la pêche	Sports et Loisirs	1 200 €
OMEPS – Fête de la musique	Sports et Loisirs	2 000 €
OMEPS – Journée Nature	Sports et Loisirs	350 €
OMEPS – Pêche adaptée	Sports et Loisirs	150 €
OMEPS – Basket adapté	Sports et Loisirs	400 €
IVRE D'EQUILIBRE – « Circus Vallée »	Sports et Loisirs	200 €
SJO Cyclisme – rencontre inter-régionale des écoles de vélo	Sports et Loisirs	500 €
FANNY PETANQUE – National pétanque junior	Sports et Loisirs	1 000 €
LO CAPIAL – Trail des Forgerons	Sports et Loisirs	1 000 €
Amicale des joueurs du SJAOXV - Pimpano	Sports et Loisirs	3 000 €
		10 800 €

LE CONSEIL MUNICIPAL**APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition comme exposée ci-dessus.

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Thierry CAYRE